

REGLEMENT COURS PERFECTIONNEMENT

Les cours de perfectionnement sont proposés aux élèves qui souhaitent danser davantage et participer aux épreuves des concours de danse, de rencontres chorégraphiques, de spectacles caritatifs, etc... Cette préparation est complémentaire au cours technique proposé pendant la semaine. L'objectif principal est de permettre un entraînement plus approfondi. Pour être admis au cours de perfectionnement, **il est obligatoire de suivre un cours de modern jazz par semaine et d'avoir l'accord du professeur.**

L'âge minimum est de 8 ans.

Avec 2 à 3 heures de cours par semaine, la danse devient plus qu'un loisir et cela suppose une certaine rigueur à laquelle tout élève inscrit devra se conformer.

Les élèves doivent être assidus aux cours afin de ne pas gêner la progression du travail de l'année et leur présence lors de différentes rencontres est obligatoire.

Cette préparation permettra donc à des groupes ou solos de pratiquer leur passion à fond, de danser sur scène et d'obtenir des avis de jurys professionnels. De belles expériences en prévision!

MONTANT DES COTISATIONS PERFECTIONNEMENT

Le cours de perfectionnement fait l'objet d'une tarification particulière.

CONCOURS

Un certificat médical est obligatoire précisant l'aptitude à la danse, il sera demandé lors de tous les concours.

Chaque concours fera l'objet de frais indépendants pour l'inscription de l'élève.

Les frais engagés pour les concours (inscriptions, cotisations, tenues imposées, transport, hébergement...) sont à la charge exclusive des familles. Des frais éventuels pour l'achat de costumes peuvent être demandés.

Le professeur ne saurait être tenu pour responsable des convocations matinales ou tardives établies par les organisateurs des concours et communiquées en général entre 15 jours et 2 jours avant la date du concours.

Le professeur s'engage à informer au plus tôt les parents et les élèves des démarches à mettre en place et des pièces à fournir pour les inscriptions, à communiquer dès que possible les horaires des convocations.

Le professeur s'engage à accompagner les élèves dans leur préparation et à effectuer les démarches auprès des divers organisateurs afin de faciliter les inscriptions mais la préparation aux divers concours se fait sous la responsabilité des parents et demande de la part des élèves comme des parents un investissement personnel, notamment pour l'accompagnement lors des déplacements.

Lu et approuvé, le :

Signature des parents :